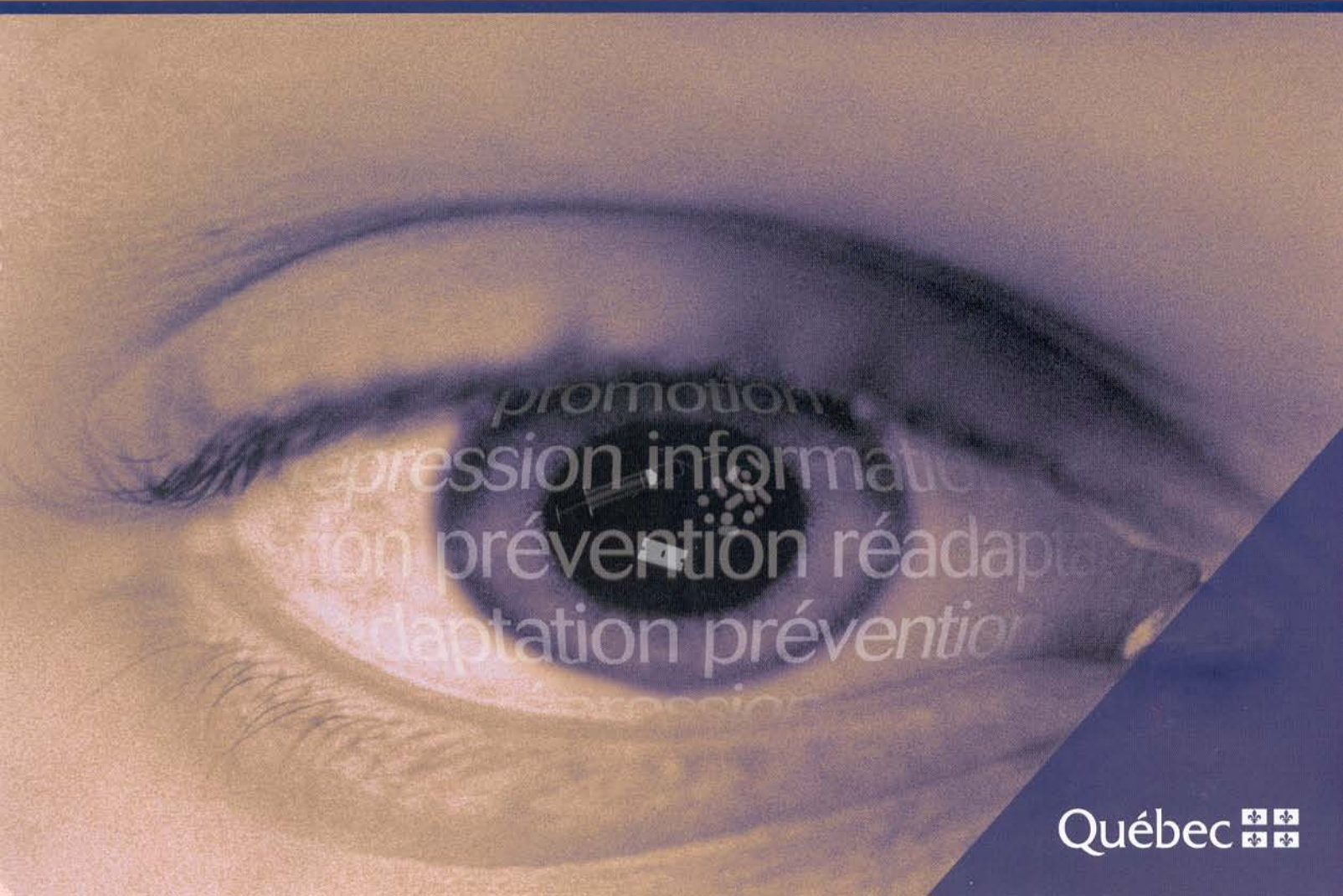


Comité permanent de lutte à la toxicomanie

PORTRAIT STATISTIQUE DES AUTEURS
PRÉSUMÉS D'INFRACTIONS
RELATIVES AUX DROGUES ET AUX
STUPÉFIANTS AU QUÉBEC EN 2003



**PORTRAIT STATISTIQUE DES AUTEURS
PRÉSUMÉS D'INFRACTIONS
RELATIVES AUX DROGUES ET AUX
STUPÉFIANTS AU QUÉBEC EN 2003**

**Comité
permanent de lutte
à la toxicomanie**

Québec 

MANDAT DU COMITÉ PERMANENT DE LUTTE À LA TOXICOMANIE

Le Comité permanent de lutte à la toxicomanie (CPLT) a pour mandat principal de conseiller le ministre de la Santé et des Services sociaux et la ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation sur les grandes orientations qui devraient être retenues en matière de lutte à la toxicomanie et de lui proposer les priorités d'actions ou les domaines d'intervention à privilégier. Les préoccupations du Comité portent autant sur les problèmes liés à l'usage et à l'abus des substances psychoactives que sur les actions à entreprendre pour trouver des solutions à ces problèmes.

Outre les réflexions et les échanges qu'il mène au sein de ses rangs, il s'alimente à diverses sources pour réaliser son mandat : il commande des études, il recueille les opinions des divers intervenants et experts des milieux concernés, il analyse les données sur l'évolution de la problématique au Québec.

*Portrait statistique des auteurs présumés d'infractions
relatives aux drogues et aux stupéfiants au Québec en 2003*
est publié par le Comité permanent de lutte à la toxicomanie

Contributions

Rédaction :

Michel GERMAIN

Pierre VAUGEOIS, Ph. D.

Comité permanent de lutte à la toxicomanie

Comité permanent de lutte à la toxicomanie

Soutien à la rédaction :

Mélanie JOLIN

Comité permanent de lutte à la toxicomanie

Dépôt légal (document sur version papier):

ISBN : 2-551-22747-x

Bibliothèque Nationale du Canada

Bibliothèque Nationale du Québec

Mai 2005

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Table des matières

1. INTRODUCTION	4
2. NOTES MÉTHODOLOGIQUES SUR L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS.....	5
3. LA POSSESSION DE DROGUES.....	6
4. LA POSSESSION DE DROGUES AUX FINS DE TRAFIC	9
5. LE TRAFIC DE DROGUES	12
6. LA CULTURE DE CANNABIS	15
7. LES CONSTATS	18

1. Introduction

À chaque année, le ministère de la Sécurité publique publie un rapport statistique sur la criminalité au Québec. Il s'agit en fait de la compilation québécoise des données policières sur la criminalité qu'elle recueille et déclare, en vertu du *Programme de déclaration uniforme de la criminalité*¹, lorsque les affaires criminelles ont été jugées fondées à la suite d'une enquête. Les principaux faits saillants de la criminalité déclarée au Québec en 2003² sont les suivants :

- Le taux de criminalité s'est stabilisé au Québec en 2003. Bien qu'il affiche une légère baisse pour une troisième année consécutive, cette décroissance se limite à moins de 1 % et porte le taux de criminalité de la province à 5 434 infractions par 100 000 habitants.
- Les régions administratives de Montréal (7 380), de l'Outaouais (6 148) et de Lanaudière (5 722) affichent des taux de criminalité supérieurs à la moyenne québécoise. À l'opposé, les régions du Nord-du-Québec (3 162), de la Chaudière-Appalaches (3 251) et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (3 495) ont les taux de criminalité les plus bas de la province.
- Une baisse de 5 % du taux d'infractions liées aux drogues et aux stupéfiants a aussi été enregistrée au Québec en 2003. Il s'agit du premier recul observable depuis 1997.
- Bien qu'elle ait connu une décroissance de près de 13 % au cours de la dernière année, l'infractions de possession de cannabis, qui représente à elle seule près de la moitié des affaires de drogues, constitue de loin l'infractions dominante en matière de drogues et de stupéfiants.
- Le taux de perpétration des jeunes de 12 à 17 ans a décliné de façon considérable en 2003 pour toutes les catégories d'infractions, à l'exception des « autres infractions au *Code criminel* », pour lesquelles le taux est demeuré relativement stable. Le taux de perpétration pour les infractions liées aux drogues et stupéfiants a même diminué pour une deuxième année consécutive.

De façon à mieux circonscrire la criminalité liée aux infractions en matière de drogues et de stupéfiants, la présente étude, à partir d'analyses secondaires des données fournies par le ministère de la Sécurité publique, dresse le portrait des auteurs présumés d'infractions pour 2003. Ainsi, le lecteur pourra prendre connaissance des spécificités, de l'ampleur du phénomène de la criminalité relié aux drogues et aux stupéfiants et de l'action policière en la matière.

¹ Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité a été élaboré par Statistique Canada avec la collaboration et le soutien de l'Association canadienne des chefs de police.

² Ministère de la Sécurité publique, (2004), *La criminalité au Québec – Statistiques 2003*, 81 pages.

2. Notes méthodologiques sur l'interprétation des résultats

La présente étude porte sur la criminalité de 2003. Le lecteur trouvera sur le site Internet du ministère de la Sécurité publique (www.msp.gouv.qc.ca) le rapport statistique complet de 2003³, ainsi qu'un article expliquant les limites d'interprétation sur la validité et la fidélité des données⁴.

Les analyses du présent document ont été réalisées à partir de fichiers détaillés sur les auteurs présumés d'infractions liées aux drogues et aux stupéfiants fournis par le ministère de la Sécurité publique. Cette variable constitue un indice pertinent de mesure de la criminalité puisqu'il représente le nombre de personnes impliquées pour l'ensemble des infractions répertoriées. Les délits qui ont été retenus concernent la possession de drogues, la possession de drogues aux fins de trafic, le trafic de drogues et la culture de cannabis. Pour chaque type d'infractions, une description à partir des régions administratives du Québec, de l'âge des auteurs présumés d'infractions et de la substance illicite a été rendue. Les taux utilisés dans les analyses représentent le rapport entre le nombre d'auteurs présumés d'infractions et la population de la région visée, calculé pour 100 000 habitants.

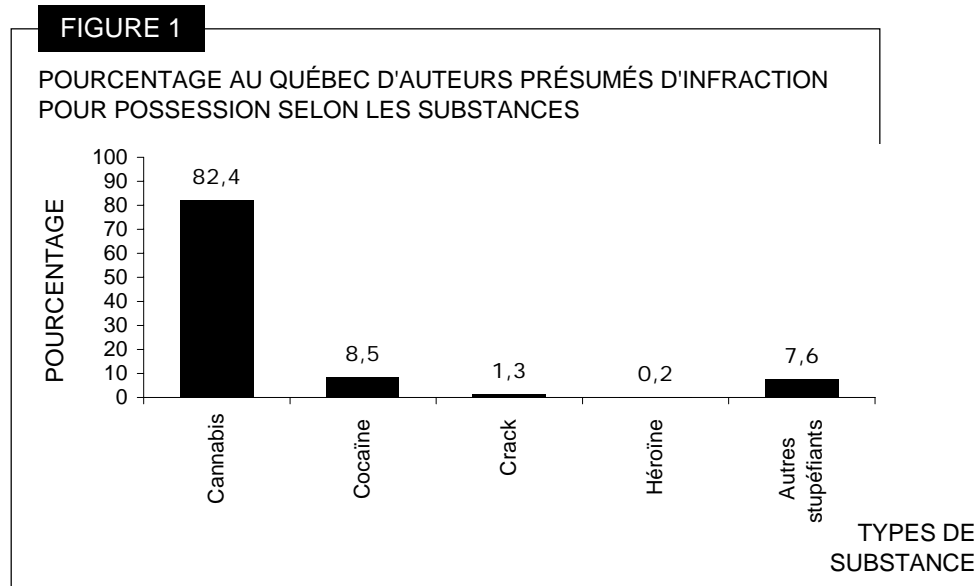
Le sexe des auteurs présumés d'infractions n'a pas été ventilé considérant la polarisation des hommes à ce chapitre (tendance qui se maintient dans le temps). En effet, 86,4 % des auteurs présumés d'infractions reliées aux drogues et stupéfiants sont des hommes. L'interprétation des résultats en matière d'infractions reliées aux drogues doit être faite avec prudence puisque les données d'infractions liées aux drogues (possession, possession aux fins de trafic, trafic, culture) ne reflètent qu'une partie du phénomène des activités criminelles réelles. Effectivement, à partir de la présence d'une activité criminelle donnée, les statistiques policières traduisent une réalité affectée, dans des proportions variables, et différentes influences : priorités d'actions policières, processus de détection, ressources disponibles, taux de dénonciation, etc. Ces données ne peuvent encore moins être pris en compte dans une estimation ou une comparaison de prévalence de la consommation de psychotropes chez un sous-groupe particulier.

³ Ministère de la Sécurité publique, (2004), La criminalité au Québec – Statistiques 2003, 81 pages.

⁴ « La mesure de la criminalité », dans le Bulletin d'information sur la criminalité et l'organisation policière (volume 2, n° 2, décembre 2000).

3. La possession de drogues

À la lecture de la figure 1, on remarque que la très grande majorité (82,4 %) des auteurs présumés d'infractions pour possession concerne le cannabis avec 7 888 infractions. La cocaïne vient au second rang avec 819 infractions (8,5 %).



Au tableau 1, on constate que le nombre total d'auteurs présumés d'infractions pour possession de cannabis est de 7 888 pour un taux de 109/100 000 habitants. La région qui a le taux le plus élevé pour ces infractions est le Centre-du-Québec (255,4), suivie de la Mauricie (194,7). Montréal arrive en dernière position pour son taux (69,6), mais en deuxième pour son nombre d'infractions (1 262), après la Montérégie (1 285 infractions).

Montréal est la région qui se classe première à la fois pour son taux (19,3) et pour son nombre d'auteurs présumés d'infractions (350) pour possession de cocaïne. Le taux du Québec est de 11,3.

Montréal arrive aussi en tête pour le nombre (101) et le taux (5,6) d'auteurs présumés d'infractions pour possession du crack. Le Québec a un taux de 1,6 pour ce type d'infractions. Il est à noter que 12 régions sur 17 ne comptent aucun auteur présumé pour possession de crack.

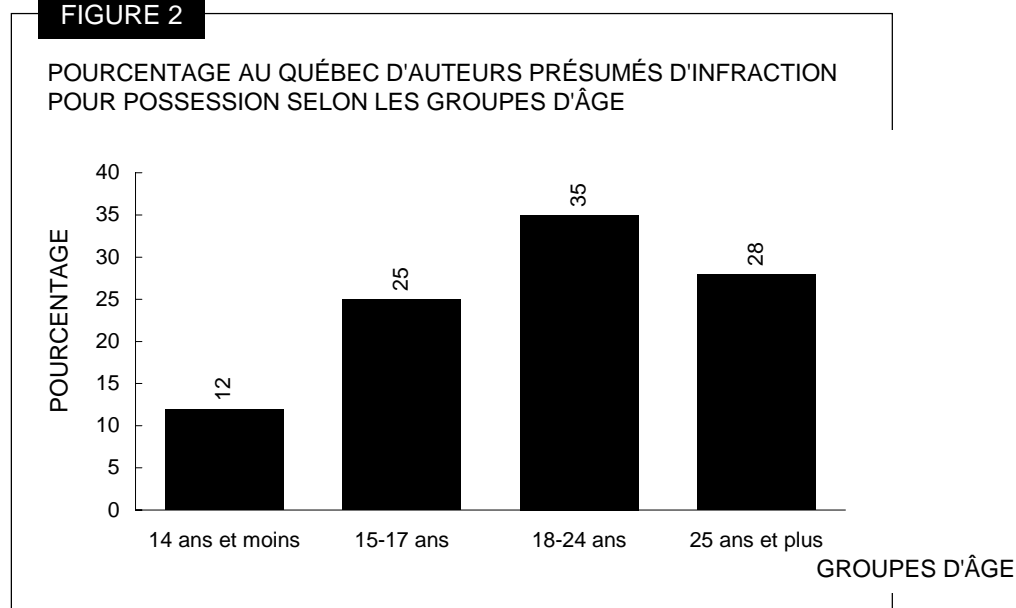
Tableau 1

AUTEURS PRÉSUMÉS D'INFRACTIONS EN NOMBRE ET TAUX PAR 100 000 HABITANTS
POUR POSSESSION DE DROGUES ET STUPÉFIANTS SELON LES RÉGIONS DU QUÉBEC

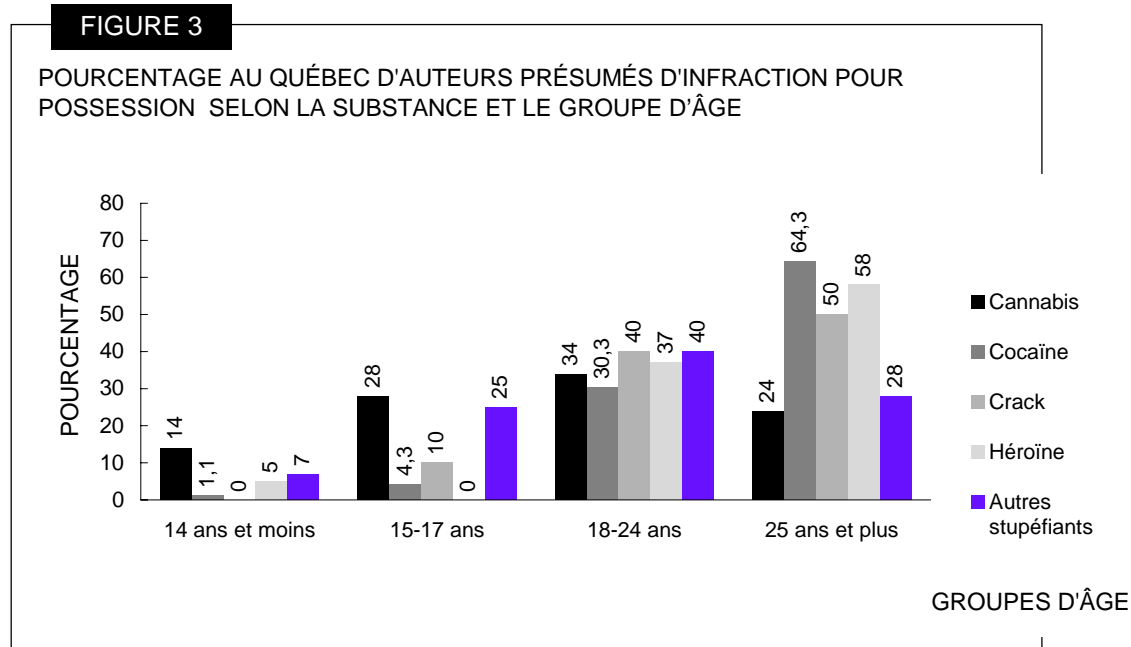
Régions	Héroïne		Cocaïne		Autres stupéfiants		Crack		Cannabis	
	N	Taux	N	Taux	N	Taux	N	Taux	N	Taux
01 Bas-Saint-Laurent	0	-	5	-	12	6,0	0	-	211	105,2
02 Saguenay–Lac Saint-Jean	0	-	12	-	22	7,9	1	0	248	89,1
03 Capitale-Nationale	0	-	40	6,3	311	48,7	3	0,5	569	89,6
04 Mauricie	0	-	38	14,9	27	10,6	0	-	497	194,7
05 Estrie	0	-	50	17,5	10	-	0	-	425	148,8
06 Montréal	13	0,7	350	19,3	120	6,6	101	5,6	1 262	69,6
07 Outaouais	0	-	37	11,7	14	4,4	4	1,3	549	174,0
08 Abitibi-Témiscamingue	0	-	25	17,1	8	-	0	-	191	-
09 Côte-Nord	0	-	19	-	10	-	0	-	140	143,2
10 Nord-du-Québec	0	-	6	-	0	-	0	-	59	-
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	-	7	-	4	-	0	-	120	-
12 Chaudière-Appalaches	1	0,3	19	5,0	21	5,5	0	-	410	107,0
13 Laval	1	0,3	47	13,7	24	7,0	3	0,9	401	116,9
14 Lanaudière	1	0,3	22	5,7	28	7,2	0	-	413	106,3
15 Laurentides	0	-	38	8,2	38	8,2	0	-	550	119,2
16 Montérégie	2	0,2	78	6,0	60	4,7	0	-	1 285	100,7
17 Centre-du-Québec	1	0,5	26	120	26	11,4	0	-	558	255,4
NOMBRE TOTAL	19		819		734		112		7 888	
TAUX MOYEN		0,3		11,3		10,1		1,6		109

- : taux non rapporté, car nombre égal ou inférieur au premier quartile

À la figure 2, on remarque que pour l'ensemble des drogues et des stupéfiants, les mineurs représentent plus du tiers (37 %) des 9 572 auteurs présumés d'infractions pour possession, dont 12 % pour les 14 ans et moins et 25 % pour les 15 à 17 ans.

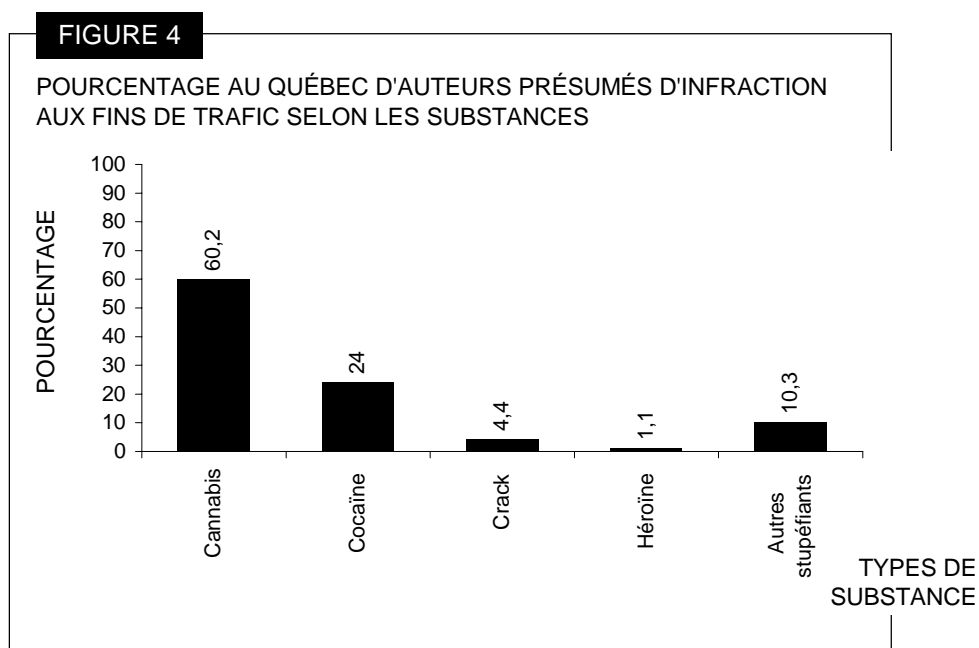


À la figure 3, on remarque que pour la possession de cannabis, les mineurs représentent près de la moitié des 7 888 auteurs présumés d'infractions, dont 14 % pour les 14 ans et moins et 28 % pour les 15 à 17 ans. Pour ce qui est des drogues dures (cocaïne, crack, héroïne), on constate que le pourcentage des auteurs présumés d'infractions pour possession augmente avec l'âge. En ce qui a trait aux autres stupéfiants, le groupe d'âge ayant le pourcentage le plus élevé d'auteurs présumés d'infractions pour possession est celui des 18-24 ans avec 40 %.



4. La possession de drogues aux fins de trafic

À la lecture de la figure 4, on remarque que, comme c'était le cas pour les infractions de possession, la majorité (60,2 %) des auteurs présumés pour possession aux fins de trafic sont reliés au cannabis. Cependant, cette fois, on note pour cette substance un pourcentage et un nombre d'auteurs moins élevé (1 351). La cocaïne vient encore au second rang et on note cette fois un pourcentage d'auteurs présumés d'infractions plus élevé (24 %) avec un nombre inférieur (532).



Au tableau 2, on constate que le nombre d'auteurs présumés d'infractions pour possession de cannabis aux fins de trafic est de 1 351, pour un taux de 18,7 par 100 000 habitants. La région qui a le taux le plus élevé pour ces infractions est Lanaudière (34,2), suivie des Laurentides (30,1). Montréal vient en dernière position avec un taux de 11. Il est à noter que la région qui a le nombre d'auteurs présumés d'infractions le plus élevé est la Montérégie (230).

En ce qui a trait à la cocaïne, le taux québécois est de 7,4. La région qui a le taux le plus élevé est la Côte-Nord avec 19,4, mais avec un nombre peu élevé (19). La région qui a le second taux (15,2), mais de loin le premier nombre (276) pour les auteurs présumés de ce type d'infractions est Montréal. Pour ce qui est de la possession de crack aux fins de trafic, le taux québécois est de 1,4. La région qui a le taux le plus élevé est l'Outaouais avec 5,4, mais avec un nombre en seconde position de 17. La région qui a le second taux (4,6), mais de loin le premier nombre (83) pour les auteurs présumés de ce type d'infractions est Montréal. À l'exception des 14 régions sur 17 qui ne comptent aucune infractions, les Laurentides est celle qui compte le moins d'auteurs (1 infraction).

Le taux québécois d'auteurs présumés d'infractions pour possession d'héroïne aux fins de trafic est de 0,3. La région qui a le taux le plus élevé est l'Abitibi-Témiscamingue avec 2,1, mais avec un nombre en seconde position de seulement 3 infractions. La région de Montréal vient au second rang avec un taux de 0,99, mais au premier rang en nombre avec 18 infractions. Il est à noter que 13 régions sur 17 ne comptent aucune infraction à cet égard. Enfin, en ce qui concerne la possession d'autres stupéfiants aux fins de trafic, la région qui a le taux le plus élevé est la Côte-Nord avec 10,2, mais avec un nombre peu élevé de 10. Le taux québécois est de 3,3 et Montréal demeure en tête par son nombre d'auteurs présumés d'infractions (59).

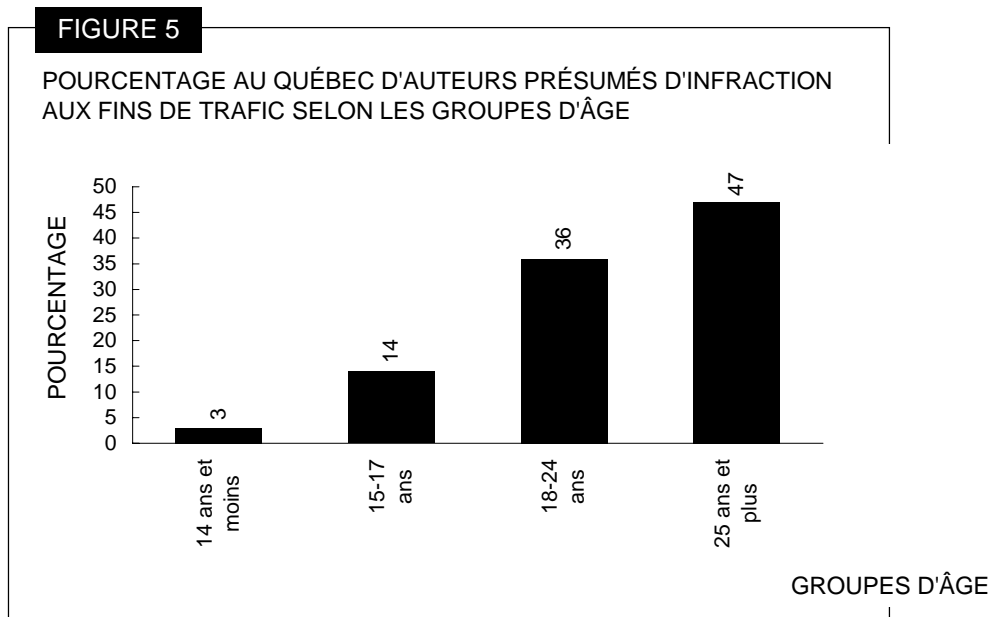
Tableau 2

NOMBRES ET TAUX RÉGIONAUX DE POSSESSION AUX FINS DE TRAFIC PAR
100 000 HABITANTS SELON LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Régions	Héroïne		Cocaïne		Autres stupéfiants		Crack		Cannabis	
	N	Taux	N	Taux	N	Taux	N	Taux	N	Taux
01 Bas-Saint-Laurent	0	-	22	11,0	2	-	0	-	28	14,0
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	-	16	5,8	22	7,9	0	-	57	20,5
03 Capitale-Nationale	0	-	38	6,0	32	5,0	0	-	80	12,5
04 Mauricie	0	-	22	8,6	13	5,1	0	-	59	23,1
05 Estrie	0	-	14	4,9	4	1,4	0	-	70	24,5
06 Montréal	18	1,0	276	15,2	59	3,3	83	4,6	199	11,0
07 Outaouais	0	-	14	4,4	9	2,9	17	5,4	89	28,2
08 Abitibi-Témiscamingue	3	2,1	5	-	3	-	0	-	18	12,3
09 Côte-Nord	0	-	19	19,4	10	10,2	0	-	26	-
10 Nord-du-Québec	0	-	4	-	2	-	0	-	7	-
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	-	9	9,3	2	-	0	-	25	-
12 Chaudière-Appalaches	0	-	13	3,4	8	2,1	0	-	84	21,9
13 Laval	0	-	12	3,5	3	-	0	-	47	13,7
14 Lanaudière	2	0,5	8	-	8	2,1	0	-	133	34,2
15 Laurentides	0	0	16	3,5	24	5,2	1	0,2	139	30,1
16 Montérégie	1	0,1	39	3,1	26	2,0	0	-	230	18,0
17 Centre-du-Québec	0	0	5	-	9	4,1	0	-	60	27,5
NOMBRE TOTAL	24		532		236		101		1 351	
TAUX MOYEN		0,3		7,4		3,3		1,4		18,7

- : taux non rapporté, car nombre égal ou inférieur au premier quartile

À la figure 5, on observe que près de la moitié (47 %) des infractions pour possession aux fins de trafic, toutes substances confondues, se retrouvent chez les 25 ans et plus. Toutefois, il faut noter que les mineurs représentent quand même 17 % des 2 244 auteurs présumés d'infractions, dont 3 % pour les 14 ans et moins et 14 % pour les 15 à 17 ans.



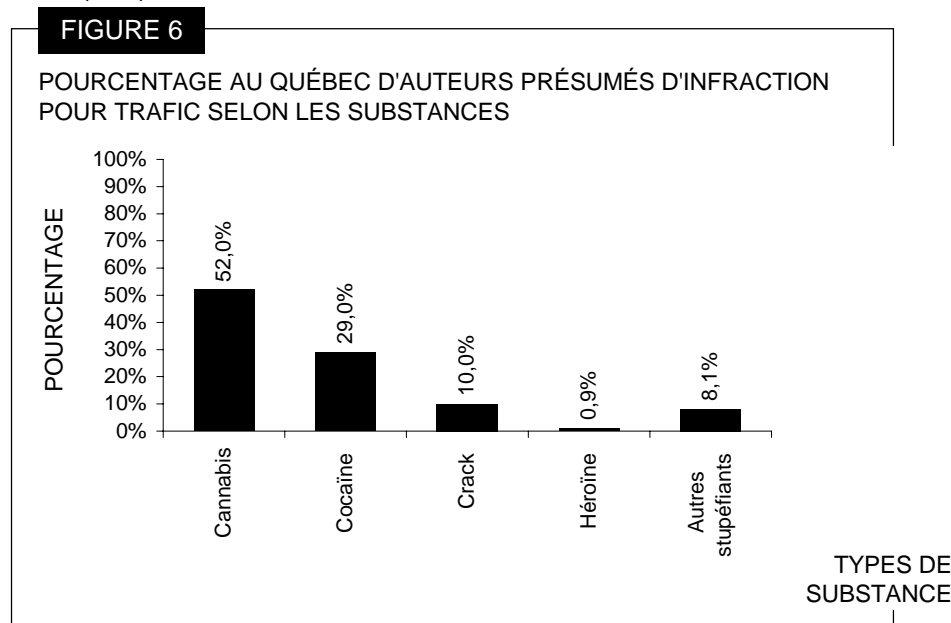
Au tableau 3, on remarque que les mineurs représentent près du quart (23,5 %) des 1 351 auteurs présumés d'infractions pour possession de cannabis aux fins de trafic, dont 3 % pour les 14 ans et moins et 14,5 % pour les 15 à 17 ans. Pour ce qui est des drogues dures (cocaïne, crack, héroïne), on constate que les auteurs présumés d'infractions sont surtout les 18 ans et plus. En ce qui a trait aux autres stupéfiants, le groupe d'âge ayant le pourcentage le plus élevé est celui des 18-24 ans avec 45 %.

Tableau 3
RÉPARTITION DES INFRACTIONS DE POSSESSION AUX FINS DE TRAFIC SELON LA SUBSTANCE ET LE GROUPE D'ÂGE PAR RAPPORT AU TOTAL QUÉBÉCOIS

SUBSTANCES	14 ans et moins		15-17 ans		18-24 ans		25 ans et plus		Total de la substance	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Héroïne	0	0	1	4	5	21	18	75	24	100
Cocaïne	1	0	21	4	208	39	302	57	532	100
Autres stupéfiants	1	0,3	38	16,2	106	44,9	91	38,6	236	100
Crack	0	0	4	4	54	53	43	43	101	100
Cannabis	56	4,2	261	19,3	438	32,4	596	44,1	1 351	100

5. Le trafic de drogues

À la lecture de la figure 6, on constate que, comme ce fut le cas pour les types d'infractions précédents, la majorité (52 %) des auteurs présumés d'infractions pour trafic sont principalement liés au cannabis, avec un nombre total pour cette substance de 1 101 auteurs présumés. La cocaïne vient au second rang avec un pourcentage plus élevé (29 %) que les types d'infractions précédents. Pour le trafic de cocaïne, le nombre d'auteurs présumés d'infractions (612) est plus élevé que pour la possession aux fins de trafic (532).



Au tableau 4, on observe que le nombre au Québec d'auteurs présumés d'infractions pour trafic de cannabis est de 1 101, pour un taux de 15,2 par 100 000 habitants. La région qui a le taux le plus élevé est l'Outaouais (28,5), tandis que Montréal vient en dernière position (6,9). Par contre, si l'on regarde le nombre d'auteurs présumés d'infractions, c'est la Montérégie (241) qui arrive en premier pour le trafic de cannabis.

En ce qui a trait à la cocaïne, la Côte-Nord a le taux le plus élevé (16,4), mais avec un nombre de seulement 16 qui est très inférieur au nombre le plus élevé que l'on retrouve à Montréal (167). Pour ce qui est du trafic de crack, le taux québécois est de 2,9. La région qui a le taux le plus élevé (30,7) est l'Outaouais, suivie de Montréal avec un taux de 6,1. Par contre, pour le nombre, Montréal domine avec 110 auteurs présumés pour ce type d'infractions, suivi de l'Outaouais (97). Il est à noter que 14 régions sur 17 ne comptent aucun auteur présumé pour le trafic du crack. Le taux d'infractions pour trafic d'héroïne pour le Québec est de 0,3/100 000 habitants. La région qui a le taux (0,8) et le nombre (14)

les plus élevés est Montréal. Il est à noter que 14 régions sur 17 ne comptent aucune infractions à cet égard. Enfin, en ce qui concerne le trafic d'autres stupéfiants, le taux québécois est de 2,4. La région qui a le taux (13) et le nombre le plus élevé (83) d'auteurs présumés pour ce type d'infractions est la Capitale-Nationale.

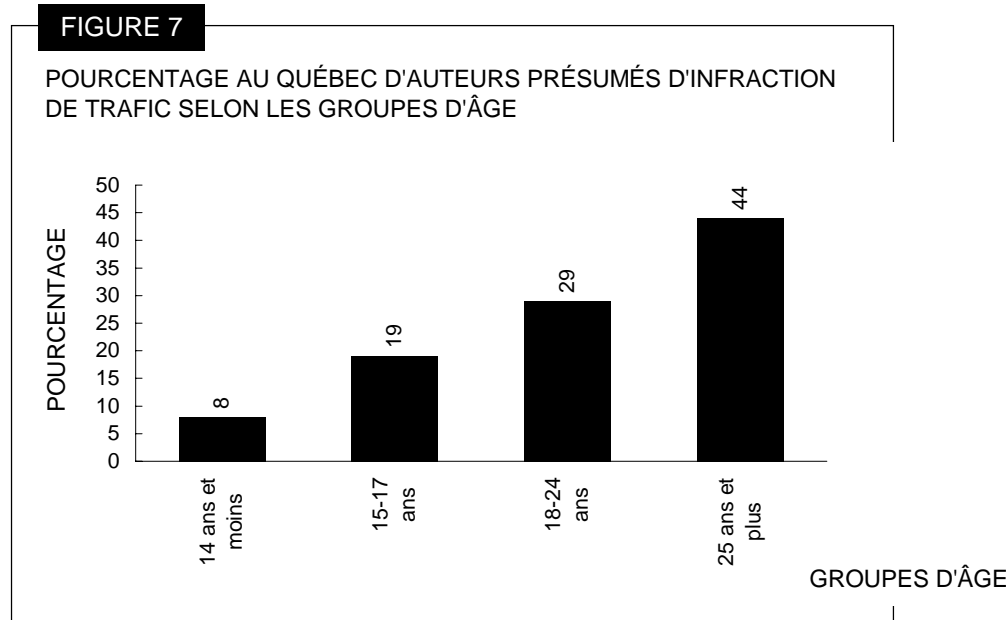
Tableau 4

**NOMBRES ET TAUX RÉGIONAUX DE TRAFIC PAR 100 000 HABITANTS
SELON LES RÉGIONS DU QUÉBEC**

Régions	Héroïne		Cocaïne		Autres stupéfiants		Crack		Cannabis	
	N	Taux	N	Taux	N	Taux	N	Taux	N	Taux
01 Bas-Saint-Laurent	0	-	20	10,0	3	1,5	0	-	52	25,9
02 Saguenay-Lac Saint-Jean	0	-	6	-	6	2,2	0	-	41	14,7
03 Capitale-Nationale	3	0,5	99	15,5	83	13,0	0	-	119	18,6
04 Mauricie	0	-	27	10,6	2	-	0	-	32	12,5
05 Estrie	0	-	13	4,6	1	-	0	-	42	14,7
06 Montréal	14	0,8	167	9,2	28	1,6	110	6,1	125	6,9
07 Outaouais	0	-	43	13,6	6	1,9	97	30,7	90	28,5
08 Abitibi-Témiscamingue	0	-	6	-	3	2,1	0	-	36	24,6
09 Côte-Nord	0	-	16	16,4	5	5,1	0	-	23	-
10 Nord-du-Québec	0	-	8	-	1	-	0	-	12	-
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	-	8	-	3	3,1	0	-	26	-
12 Chaudière-Appalaches	0	-	20	5,2	4	1,0	0	-	65	17,0
13 Laval	0	-	37	10,8	2	-	2	-	50	14,6
14 Lanaudière	0	-	7	-	4	1,03	0	-	36	9,3
15 Laurentides	0	-	50	10,8	8	1,7	0	-	72	15,6
16 Montérégie	1	0,1	76	6,0	15	1,2	0	-	241	18,9
17 Centre-du-Québec	0	-	9	4,1	2	-	0	-	39	17,9
NOMBRE TOTAL	18		612		176		209		1 101	
TAUX MOYEN		0,3		8,5		2,4		2,9		15,2

- : taux non rapporté, car nombre égal ou inférieur au premier quartile

À la figure 7, on observe que près de la moitié (44 %) des infractions pour trafic de toutes substances se retrouvent chez les 25 ans et plus. Toutefois, il faut noter que pour l'ensemble des substances, les mineurs représentent quand même plus du quart (26,5 %) des 2 116 auteurs présumés d'infractions pour trafic, dont 8 % pour les 14 ans et moins et 18,5 % pour les 15 à 17 ans. Rappelons que les pourcentages de trafic pour les mineurs sont supérieurs aux pourcentages de possession aux fins de trafic pour ce même groupe.



Au tableau 5, on remarque que les mineurs (17 ans et moins) représentent près de la moitié (45 %) des 1 101 auteurs présumés d'infractions pour trafic de cannabis, dont 14 %. Pour les 14 ans et moins et 31 % pour les 15 à 17 ans. Pour ce qui est des drogues dures (cocaïne, crack, héroïne), on constate que les auteurs présumés d'infractions de trafic augmentent avec l'âge et sont surtout le fait des personnes majeures (18 ans et plus). En ce qui a trait aux autres stupéfiants, on constate que les infractions de trafic augmentent avec l'âge.

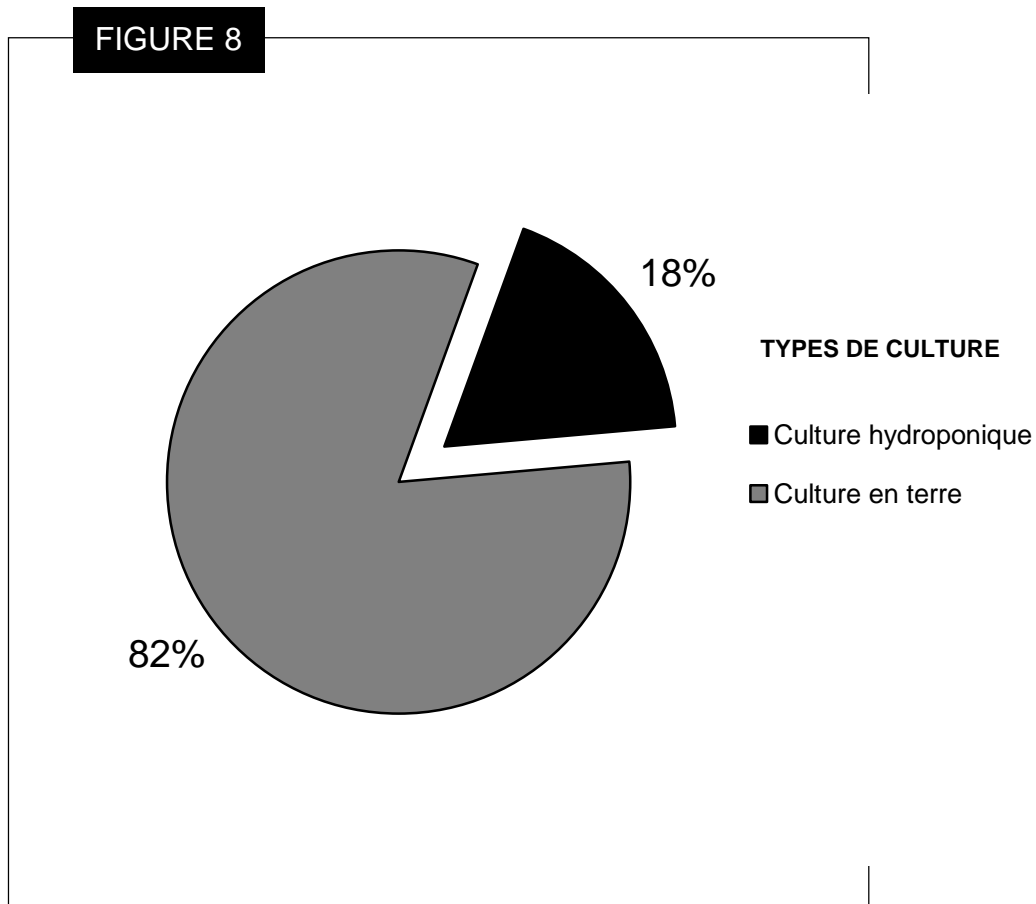
Tableau 5

RÉPARTITION DES INFRACTIONS DE TRAFIC SELON LA SUBSTANCE ET LE GROUPE D'ÂGE PAR RAPPORT AU TOTAL DU QUÉBEC

SUBSTANCES	14 ans et moins		15-17 ans		18-24 ans		25 ans et plus		Total de la substance	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Héroïne	0	0	0	0	3	17	15	83	18	100
Cocaïne	1	0,3	18	2,9	185	30,2	408	66,6	612	100
Autres stupéfiants	12	7	23	13	65	37	76	43	176	100
Crack	0	0	3	1,4	70	33,5	136	65,1	209	100
Cannabis	155	14	348	31	294	27	304	28	1 101	100

6. La culture de cannabis

À la figure 8, on observe que la très grande majorité (82 %) des auteurs présumés d'infractions pour culture de cannabis sont reliés à la culture en terre avec un nombre qui s'élève à 961.



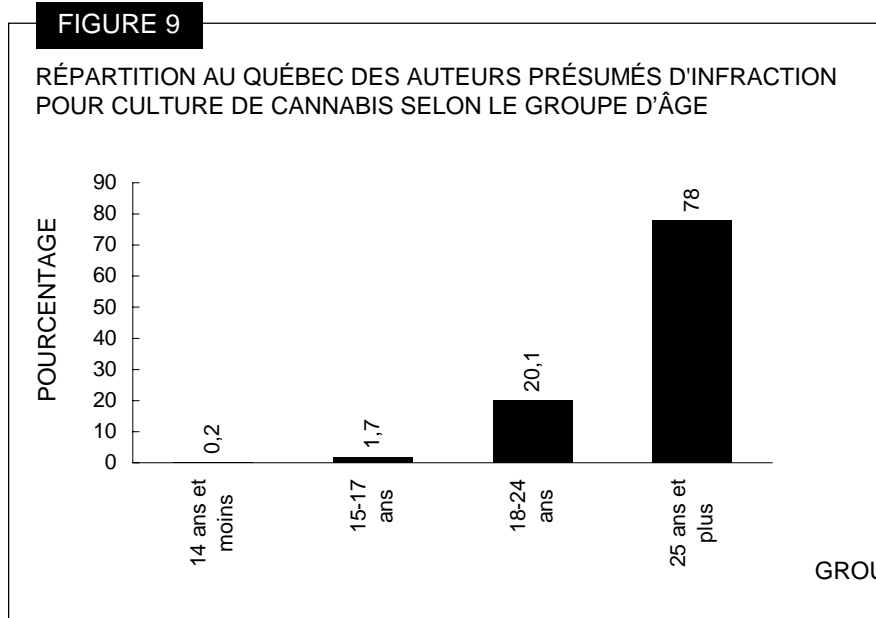
Au tableau 6, on remarque que les régions qui ont le nombre le plus élevé d'auteurs présumés d'infractions à la fois pour la culture en terre et hydroponique sont la Montérégie et Lanaudière.

Tableau 6

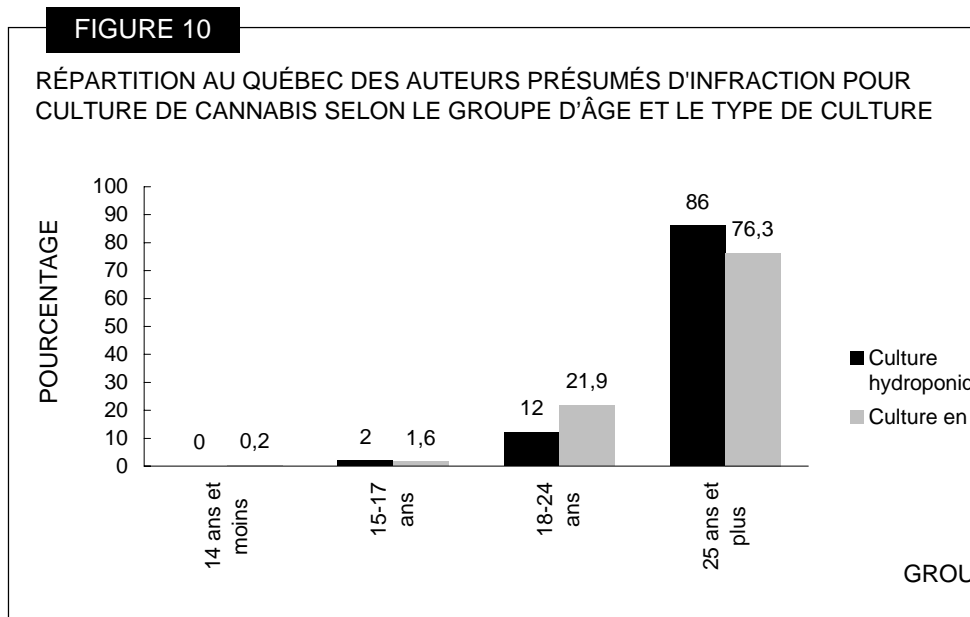
NOMBRES RÉGIONAUX DE CULTURE DE CANNABIS PAR
RAPPORT AU TYPE DE CULTURE ET SELON LES RÉGIONS
DU QUÉBEC

Régions	Culture hydroponique	Culture en terre
	N	N
01 Bas-Saint-Laurent	3	21
02 Saguenay–Lac Saint-Jean	5	13
03 Capitale-Nationale	11	39
04 Mauricie	15	42
05 Estrie	11	44
06 Montréal	10	58
07 Outaouais	6	64
08 Abitibi-Témiscamingue	3	25
09 Côte-Nord	1	7
10 Nord-du-Québec	1	7
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	8
12 Chaudière-Appalaches	4	32
13 Laval	12	63
14 Lanaudière	41	162
15 Laurentides	24	92
16 Montérégie	58	237
17 Centre-du-Québec	8	47
TOTAL	213	961

À la figure 9, on observe que plus des trois-quarts (78 %) des infractions pour culture de cannabis se retrouvent chez les 25 ans et plus.



À la figure 10, on constate que la très grande majorité de la culture hydroponique (86 %) et de la culture en terre (76,3 %) est le fait des 25 ans et plus.



7. Les constats

7.1 Les substances

- **Le cannabis : au cœur du phénomène**

- Le cannabis est la drogue illicite la plus souvent mise en cause dans les signalements d'infractions liées à la drogue. En effet, 65 % des auteurs présumés d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants sont reliés au cannabis, quel que soit le type d'infractions (possession, possession aux fins de trafic, trafic). Ainsi en 2003, près de 7 888 personnes sont considérées comme auteurs présumés d'infractions pour possession de cannabis, 1 351 pour la possession aux fins de trafic et 1 101 pour le trafic.
- Du côté de la culture, les auteurs présumés d'infractions pour culture de cannabis sont au nombre de 1 174.

- **La cocaïne, bonne deuxième**

- La cocaïne vient au second rang pour le nombre d'auteurs présumés d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, quel que soit le type d'infractions (possession, possession aux fins de trafic, trafic) avec 21 %. En 2003, 819 auteurs présumés pour possession de cocaïne ont été répertoriés, 532 pour possession aux fins de trafic et 612 pour trafic.
- L'héroïne, le crack ainsi que les autres stupéfiants représentent 14 % des auteurs présumés d'infractions.

7.2 L'âge

- **Les jeunes, la loi et le cannabis**

- Plus du tiers des 9 572 auteurs présumés d'infractions pour possession de drogues et de stupéfiants sont des mineurs, dont 12 % ont 14 ans et moins et 25 % entre 15 et 17 ans.
- Au Québec près de la moitié des auteurs présumés d'infractions pour possession de cannabis sont des mineurs (17 ans et moins). 1 071 jeunes de 14 ans et moins sont des auteurs présumés d'infractions pour possession de cannabis.
- Pour le trafic de cannabis, les auteurs présumés d'infractions sont, dans 14 % des cas des 14 ans et moins et 31 % des 15 à 17 ans.

- **Trafic et culture : les 25 ans et plus**

- Près de la moitié (47 %) des auteurs présumés d'infractions pour possession aux fins de trafic de toutes substances se retrouvent chez les 25 ans et plus.
- 78 % des auteurs présumés de culture de cannabis ont 25 ans et plus.

7.3 Les régions

- **Le cannabis : une réalité partagée**

- Pour le cannabis, les nombres les plus élevés d'auteurs présumés pour tous les types d'infractions se retrouvent en Montérégie.
- Pour les taux par 100 000 habitants, les régions qui comptent le plus d'auteurs présumés d'infractions sont :
- Pour la possession de cannabis : le Centre-du-Québec arrive première avec un taux de 255, suivie de la Mauricie avec 195.
- Pour la possession aux fins de trafic : Lanaudière (34,2) suivie des Laurentides (30,1).
- Pour le trafic : l'Outaouais (28,5), le Bas-Saint-Laurent (25,9) et l'Abitibi-Témiscamingue (24,6).
- La Montérégie est la région qui regroupe le plus de mineurs comme auteurs présumés d'infractions pour le cannabis (sauf pour la culture).

- **Les drogues dures prédominent à Montréal**

- La région de Montréal arrive en tête pour le nombre d'auteurs présumés d'infractions pour possession (464), possession aux fins de trafic (377) et trafic (291) en ce qui concerne les drogues dures (cocaïne, crack, héroïne).
- 12 des 17 régions ne comptent aucun auteur présumé d'infractions pour le crack et 11 des 17 régions aucun pour l'héroïne.
- L'Outaouais se démarque particulièrement pour son nombre (97) et son taux d'auteurs présumés d'infractions (30,7) pour le trafic du crack.

- **La Capitale-Nationale se démarque pour les autres stupéfiants**

- La Capitale-Nationale arrive en tête pour la possession d'autres stupéfiants (LSC, MDMA, PCP, psilocybine, etc.) avec 311 auteurs présumés d'infractions et aussi pour le trafic avec un nombre de 83 et un taux de 13/100 000 habitants.